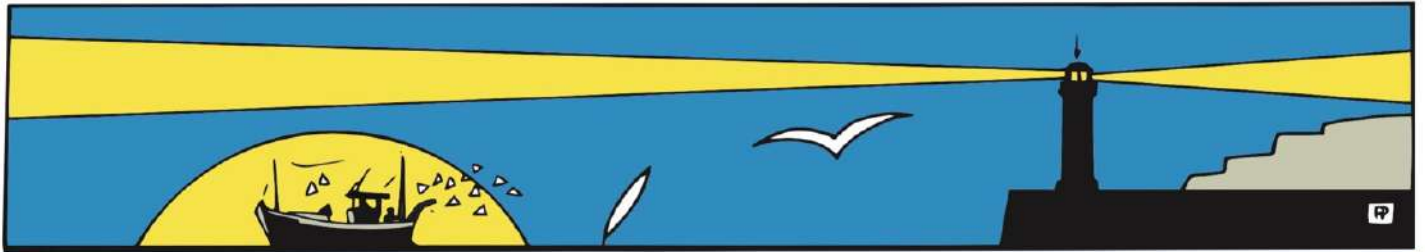


Projet d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne

ANALYSE DU DÉBAT PUBLIC

par la FÉDÉRATION « GARDIENS DU LARGE »



GARDIENS DU LARGE

Fédération enregistrée à Lorient sur le N° W561012172

Siège social : 18 rue du Gal de Gaulle 56590 GROIX Tél : 06 77 18 41 49 / 06 20 52 14 64 E-mail : contact@gardiensdularge.org

Résumé :

L'analyse porte sur la qualité du débat, et de ses 4 composantes : information, confrontation contradictoire, réunions publiques, et prise en compte de l'avis des citoyens. Il s'avère que l'organisation du débat a failli sur les 3 premiers points. Quant à l'avis des citoyens, le mode d'expression « Cahiers d'acteurs » réservé aux personnes morales, a été complètement biaisé par l'ajout, pour plus de la moitié, de documents qui ne sont que des publicités émanant de parties prenantes ou candidates à l'appel d'offre. Quant aux avis des citoyens, ils offrent le mérite de la spontanéité. Après avoir classé les avis dans 4 catégories assez marquées : « Pour », « Contre », « Oui, mais si », « Ni oui ni non », nous avons choisi de faire une analyse des arguments utilisés par leurs auteurs. Les « Contre » représentent 50,4 % des avis, et utilisent 13 familles d'arguments, dont les majeurs concernent les aspects techniques, l'inefficacité en termes de stratégie bas-carbone, l'environnement. Les « Pour » représentent 29 % des avis, et utilisent 8 arguments, souvent peu étayés, dont les majeurs répètent à l'envi que l'éolien est une énergie propre, décarbonée, de substitution au nucléaire... sans jamais apporter de contre-arguments aux préoccupations des « Contre ». Les « Oui, mais si » et les « Ni oui ni non » représentent plus de 20 % des avis. Ce grand nombre d'incertains, comme la pauvreté des arguments des « Pour », traduit une réelle carence d'information objective et contradictoire.

L'avantage est nettement en faveur des « Contre ». Si la pertinence des arguments « Contre » concernant l'inefficacité du procédé en termes de stratégie bas-carbone était validée à l'issue d'un véritable débat, ces arguments seraient tout à fait opposables aux décisions politiques à l'origine de ce projet, puisqu'ils démontreraient que ces décisions vont à l'encontre du but recherché : Une énergie propre, et décarbonée. Il faut donc qu'ils soient soumis à une réelle expertise contradictoire, ce qui ne fut pas le cas au cours de ce débat.

Il est important que ce débat apporte des conclusions qui éviteront de faire des erreurs à beaucoup plus grande échelle. Et ces conclusions doivent naturellement inclure la possibilité d'abandonner tout projet de ce type.

On peut affirmer que le débat tel que prévu par la loi n'a pas eu lieu.

La procédure d'attribution du parc éolien ne saurait donc être lancée à l'issue de ce faux débat.

INTRODUCTION

La Commission Nationale du Débat Public (CNDP) a été mandatée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire pour organiser le débat public sur le projet de Parc d'éoliennes flottantes au sud de la Bretagne. La Commission Particulière du Débat Public (CPDP), organisateur délégué de ce débat public, doit rendre un rapport le 21/2/21. Nous anticipons cette publication en fournissant ici un pré-rapport qui contient notre propre analyse du débat public.

Les 62 machines du projet, ce sont quelques arbres qui cachent la forêt... Car si l'on en croit les décisions prises par Madame la Ministre de la Mer, au moins 4 500 éoliennes format « Tour Eiffel » seront plantées d'ici 2050 le long de nos côtes.

D'où l'importance de faire une analyse sérieuse de ce qui interpelle nos concitoyens à propos de ce projet, et d'en tirer dès maintenant des conclusions qui éviteront de faire des erreurs à beaucoup plus grande échelle. Et ces conclusions doivent naturellement inclure la possibilité d'abandonner tout projet de ce type.

Les 480 avis recueillis durant la période de débat représentent un nombre étonnamment bas de contributions citoyennes, sans doute pour des raisons que l'on verra plus loin. Mais ils sont un minerai riche en informations, qu'il serait coupable de ne traiter que de façon superficielle. Et la façon la plus superficielle serait de simplement compter les « Pour » et les « Contre ». Cela reviendrait à considérer ce débat comme un référendum, ce qu'il n'est pas !

Un débat c'est :

1. **Un préalable** : Une population largement informée de l'existence du projet, une information complète et non orientée, et s'il est posé des questions aux citoyens, qu'elles soient ouvertes.
2. **Une confrontation contradictoire** et argumentée faisant appel à des experts impartiaux, indépendants du projet.
3. **Des réunions publiques** touchant le plus grand nombre et donnant à chacun la possibilité de s'exprimer, d'échanger, et de recevoir des réponses à toutes ses questions.
4. **Un retour**, sous forme **d'avis « citoyens »** argumentés, de nature à donner au Maître d'Ouvrage des éléments pour guider sa prise de décision, **incluant l'abandon du projet**.

UN DÉBAT TRONQUÉ

L'organisation de ce débat a failli sur les trois premiers points cités ci-dessus :

- Une population mal informée.
- Une question unique et restrictive (quel emplacement dans une zone fixée), indiquant que le reste était non négociable !
- Une présentation du projet partielle :
 - o Des documents orientés présentés par le seul Maître d'Ouvrage.
 - o Des animateurs représentant le seul Maître d'Ouvrage.
 - o Une absence de contradicteur.
 - o Une propagande cachée.
- Des réunions publiques confidentielles.

Pour s'en convaincre, il suffit de lire en annexe des extraits des avis A217 (François D.), A437 (Catherine G.) et A477 (Marie-Christine B.), classés pourtant dans la catégorie « NI OUI NI NON ».

Cette dernière nous gratifie d'une remarque très pertinente : « *L'étiquette "Transition Ecologique" de ce projet place une partie de la population mal informée dans une quasi-obligation de s'y soumettre, alors que ce projet "Industriel" n'apporte aucune garantie et les habitants doivent en être informés* ». Et conclue sur « *le risque de subir des procédures juridiques ultérieures, lorsque la population découvrira l'ampleur du Parc et les infrastructures qui y sont liées* ».

Si la population n'est pas acteur dans ce projet, vous pouvez être certains qu'il ne verra pas le jour !

DES INFORMATIONS NON IMPARTIALES

Outre la plaquette de présentation du Débat Public, distribuée très partiellement dans les boîtes aux lettres, laquelle s'apparente à une plaquette publicitaire vantant les mérites du projet, une liste importante de documents annexes était versés au débat, tous favorables au projet.

[Nous retiendrons la seule question des photomontages qui illustre le manque d'impartialité de certaines informations importantes :](#)

Le maître d'Ouvrage a confié à la société GEOPHOM la réalisation d'une douzaine de photomontages censés montrer l'impact visuel des éoliennes selon 4 implantations différentes. Qui est la société GEOPHOM ? les photomontages utilisent des photos panoramiques qui écrasent la vision lointaine et n'est pas conforme à la perception de l'œil.[voir le dossier en annexe.](#)

DES REUNIONS SANS DEBAT

Pour illustrer le ressenti quasi général au sujet des réunions, il suffit de lire l'avis N°31 (Marc S.) écrit par une personne qui se déclare pourtant plutôt favorable au projet :

« ...une belle occasion pour le citoyen que je suis d'écouter les arguments en faveur ou opposés à ce projet. Hélas.....

La soirée commence par des ronds de jambe polis et policés Franchement, on s'ennuie ... cela met à mal la patience de l'auditeur, pourtant motivé, que je suis.

*Après 50 minutes dont l'apport informatif reste à démontrer, on rentre enfin dans la substantifique moelle qui devrait nous réunir... tiens, **pas d'opposants ni de biologistes. Le discours restera donc monolithique** ».*

LA PRESENTATION DU PROJET SE CANTONNE A DES INFORMATIONS SUPERFICIELLES... :

*« Une première période de questions de 30 minutes : **je ne suis guère convaincu par la réponse apportée à l'étonnement d'un auditeur signalant qu'il serait impossible de bénéficier pour cet appel d'offre de l'expérience du projet pilote antérieur et pourtant prévu pour nourrir les projets suivants. Je suis surpris par l'impossibilité de répondre à une question simple** : quelle sera la part d'énergie électrique fournie au réseau breton par le présent projet ? ... »*

*« Le Directeur du projet donne par la suite quelques éléments supplémentaires **mais la question des impacts possibles sur l'environnement est éludée ...Ma question posée par internet ... passe à la trappe...** Bref, on se cantonne aux **sympathiques généralités qui se veulent rassurantes** mais qui, au fil du temps perdu, le sont de moins en moins. Rien sur les contraintes liées à la force du vent, Rien non plus sur les anodes, les immenses pales non transformables en fin de vie, sur la comparaison avec d'autres moyens de production d'énergie durable, sur le faible nombre d'emplois annoncés (20 pour 100 éoliennes, Marianne 4 septembre). Rien non plus sur l'éthique qui devrait régner en maître sur un tel projet : peut on offrir cette belle vitrine à des entreprises dont le comportement n'est pas exemplaire vis à vis de l'environnement ? »*

*« On émerge de la soirée avec un ennui non dissimulé. **Sur les 2h30 de la soirée, on a laissé la parole aux citoyens durant seulement 1h.** Le débat annoncé s'est majoritairement transformé en monologues rébarbatifs, assésés avec une administrative gaîté. Plusieurs questions posées sur internet restent en souffrance alors qu'un résumé de la première heure d'interventions aurait permis de laisser la place à des questions pertinentes ».*

« Et pourtant, personnellement je regarde ce projet avec un sentiment positif d'urgence environnementale et d'évolution indispensable. Mais ce n'est pas avec la soirée du 11 septembre que les opposants seront véritablement convaincus ! »

UN ENVIRONNEMENT SOUS INFLUENCE

- Le silence des élus.

Le silence des élus locaux et des différentes assemblées dans lesquelles ils siègent, communes et intercommunalités, est une constante du débat.

Un très petit nombre seulement s'est exprimé, la plupart de ces derniers soutenait déjà sans réserve le projet bien avant l'ouverture du débat, tels les élus majoritaires de Lorient ou la Conseillère Régionale en charge de son suivi pour le compte de la Région Bretagne qui s'est déclarée partenaire officiel du projet.

Seul un élu, le Président du Conseil Départemental du Morbihan, Monsieur François GOULARD, a fait part au Préfet par un courrier du 1^{er} septembre 2020 de « *son opposition déterminée à ce projet* ».

Ce courrier, adressé au Préfet dans le contexte d'une réunion de présentation du projet avec le Président du Conseil régional, n'a pas été rendu public par la CPDP. Ce n'est que 3 mois plus tard, le 5 décembre 2021 qu'il a été publié par le Directeur de Cabinet du Département noyé dans la masse, passant quasiment inaperçu dans la seule rubrique « avis » du site du débat public. (Avis N°399)

L'immense majorité des élus ne s'est pas prononcée, et aucune assemblée d'élus locaux n'a pris de délibération à ce sujet, ni même inscrit ce point à l'ordre du jour d'une de leurs réunions.

A notre connaissance, le projet a seulement été abordé par le biais de deux questions orales posées par quelques élus, lors de deux séances consécutives du Conseil Municipal de Quiberon, les 16 novembre et 14 décembre 2020. Le Maire de Quiberon ayant déclaré en réponse : « *Nous sommes confrontés à une menace environnementale très grave et les mesures envisagées ne sont pas à la mesure du défi...Il importe que chacun vienne avec des alternatives et ait le courage de ses convictions : Où installe-t-on les centrales nucléaires dont nous avons besoin ?* ».

Une commune du Finistère, la commune de Névez, a réagi, déposant un cahier d'acteur en toute fin de débat public, (cahier d'acteur N°45 sur un total de 47) dans lequel elle écrit : « *La commune de Névez a reçu tardivement l'information de ce projet. Et seul un débat public a été inopinément ajouté au planning le 3 novembre 2020 au CAC de Concarneau. Il n'aura pu finalement se tenir à cause du contexte sanitaire de confinement. La commune de Névez n'est actuellement que le spectateur de ce projet...Pourquoi ne pas avoir associé les communes susceptibles d'être choisies dès les secteurs identifiés ?* »

Concernant le Grand Site de France « Les Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon », on relèvera qu'une question identique a été posée par un élu en fin de la réunion plénière du Conseil Syndical en charge de la gestion du GSF qui s'est tenue le 6 octobre 2020. Cette question est restée sans réponse, le Président ayant simplement déclaré qu'il venait d'apprendre l'existence de ce projet, confirmant le sentiment partagé par nombre d'élus interrogés.

A notre connaissance, aucune autre assemblée d'élus n'a débattu de ce projet ni même informé ses représentants de son existence.

Nous citerons notamment la communauté de 24 communes « *Auray Quiberon Terre Atlantique* » dont les limites maritimes sont pourtant concernées par le projet et dont deux de ses compétences, au moins, auraient pu lui permettre d'en débattre légitimement, notamment celle relative à l'environnement et celle relative au tourisme, chacune d'entre elle faisant l'objet d'une Vice-Présidence.

- **Les oubliés du débat** Nombre de personnes ont découvert l'existence du projet en toute fin de débat public, notamment les finistériens. Certaines s'en sont formalisées par écrit : Un des tous derniers avis déposé le soir du dernier jour du débat public en témoigne avec force : « *le Finistère Sud a pris connaissance de ce débat très tard, souvent par le bouche à oreille, ce qui est mon cas* » (Avis A482 déposé le 21 décembre à 22 heures 13)
- **Les exclus du débat** Un simple exemple, significatif : *Le Télégramme du 18/09/2020 se fait l'écho d'une vive protestation de l'association « Sauvons le climat » invitée à intervenir puis écartée du débat : la raison officielle est un changement dans les modalités d'organisation, ce qui est bien peu convaincant... L'association évoque des positions prises à propos de la centrale de Fessenheim qui ne sont pas « souhaitables ».* (Extrait du cahier d'acteur n°2).

Cette association s'en est émue auprès de la Présidente de la CNDP, Madame Chantal Jouanno, par un courrier daté du 3 septembre 2020, dans lequel elle écrit qu'« *après avoir été invitée fin juin 2020 à intervenir lors du débat public* », elle déplore : *Alors que nous nous réjouissons de ces invitations à participer aux débats sur l'éolien flottant, à notre grande surprise celles-ci ont été annulées en deux phases dans des conditions qui ne font que confirmer que ces débats ne sont ni contradictoires, ni ouverts.* »

Si les affirmations de l'association « Sauvons le climat » se confirmaient, cette exclusion s'apparenterait à une forme de censure. Il serait possible d'imaginer, en outre, que le traitement dont cette association se plaint n'est peut-être pas isolé.

UN CONTEXTE DÉFAVORABLE – LE COVID 19

Prévu initialement du 20 juillet au 30 novembre, le débat a été largement amputé de l'audience qu'il aurait pu avoir du fait de la pandémie de la Covid19.

Cette pandémie a eu deux effets :

Le premier a été que la population a été davantage mobilisée par la pandémie que par un débat dont la minorité qui pouvait avoir connaissance de son existence estimait qu'il revêtait, soit un caractère secondaire, n'en ayant pas saisi réellement les enjeux, soit que les jeux étaient déjà faits, s'agissant de s'exprimer sur la seule question du lieu d'implantation et qu'il était sans intérêt d'y participer.

Le second, pour reprendre les propos légitimes de l'avis A482, a été que les restrictions de réunions ont « *réduit les débats à des présentations sur internet sachant que beaucoup ne peuvent ou ne souhaitent pas s'inscrire sur ce support* ».

De nombreux participants ont demandé une prolongation du débat, mais cela est resté lettre morte...

DES QUESTIONS SANS RÉPONSE

A la date de la clôture du débat public le 21 décembre 2021, 30 % des questions posées dans la rubrique « Questions-réponses » étaient sans réponse, certaines depuis plus de 2 mois.

Cela signifie que personne n'a pu réagir aux réponses apportées par la CPDP ou le maître d'Ouvrage, ni, sans doute même avoir pu en prendre connaissance, le débat ayant été clôturé.

Sur cette question, le Débat Public a également largement failli.

LE DEBAT PUBLIC façon « JE CHOISIS MA ZONE »

Cette rubrique style « jeu télévisé »,

- Fournit la preuve que la seule question vraiment à l'ordre du jour du Débat Public est celle du choix d'une zone pour y implanter des installations industrielles déjà décidées.
- Est révélatrice du mépris entretenu à l'égard des citoyens par un Maître d'Ouvrage qui veut limiter la concertation citoyenne à une question tout à fait marginale tout en lui faisant croire qu'elle peut encore influencer sur des choix, qu'en définitive, seule la technique imposera.
- A eu l'effet inverse au résultat attendu puisque l'immense majorité des personnes qui se sont exprimées dans cette rubrique a refusé de répondre à la question, la plupart en raison de leur hostilité au projet.

DES CAHIERS D'ACTEURS... et des prospectus publicitaires !

D'après la CPDP, dans les cahiers d'acteurs, « *les personnes morales (institutions, associations, partis politiques, organismes...) ont pu détailler leur point de vue sur le projet d'éoliennes* ».

Résultat : Il y a **47** cahiers d'acteurs, dont **18 plaquettes commerciales** : 18 acteurs qui se soumettent à un casting pour savoir qui jouera la partie (construction, exploitation, maintenance, conseils en tous genres), comme si nous en étions déjà à l'appel d'offre (Cahiers N°10, 11, 16, 20, 23, 24, 25, 28, 30, 31, 33, 34, 36, 38, 40, 41, 42 et 43).

Dans ces publicités, les « acteurs » flattent le Maître d'Ouvrage en louant ses objectifs et en utilisant ses arguments, dont ils se font l'écho fidèle, considérant comme acquis tous les paramètres déjà fixés par lui.

Ces « acteurs » font étalage de leurs compétences, et acte de candidature, mais n'apportent RIEN au débat public : ça n'est pas leur préoccupation !

Dans la liste de ces « acteurs » inopportuns, on trouve Naval Energies, filiale à 100% de Naval Group, qui écrivait en décembre 2020 « *Naval Energies développe une offre complète : conception des flotteurs et des ancrages, fabrication et installation en mer* ». « *Naval Energies ambitionne de devenir un acteur industriel de référence au niveau mondial de l'éolien flottant. Le dynamisme du marché français permet à Naval Energies de se projeter ambitieusement sur les marchés export (Japon, Royaume-Uni, Corée, etc.)* », Ajoutant avec force « **Les perspectives de développement de cette filière sont immenses...** ».

Pourtant, 2 mois plus tard, début février 2021, **Naval Group met fin à sa diversification dans le secteur des énergies marines renouvelables** en s'apprêtant à cesser les activités de sa filiale Naval Energies, met en avant « **l'immaturation du marché des énergies marines renouvelables** », et déclare « **L'éolien flottant représente des investissements considérables pour une rentabilité incertaine, voire inatteignable** », propos qui ne sont pas de nature à l'aider à retrouver un repreneur...

Cela en dit long sur la fragilité et le peu de pérennité de ces offres, qui sont tout sauf... durables !

7 cahiers d'acteurs (N°8, 12, 15, 26, 32, 35 et 44) ont été déposés par des institutionnels, Communes, Communautés de Communes, Régions, Chambres de Commerce ou organisations affiliées aux précédentes, qui sont partenaires du projet et n'ont jamais fait mystère de leur soutien à celui-ci, pour des raisons politiques s'appuyant essentiellement sur le prétendu intérêt du développement économique et de ses retombées que la filière promet pour leurs territoires. Ces cahiers reprennent les slogans intentionnels habituels désormais bien rodés.

Sur les 47 cahiers d'acteurs déposés, 25 cahiers, soit 53 % du total, émanent donc de parties prenantes directement intéressées, soit financièrement soit politiquement, par la réalisation du projet.

Ceci est parfaitement incongru. **En quoi ces documents nourrissent-ils le débat ?** On peut supposer par contre qu'ils nourriront les statistiques, puisqu'ils garantissent la majorité de « Pour » parmi les personnes morales... La CPDP pouvait fort bien filtrer ces contributions qui n'apportent rien au débat, voire en dégrade la crédibilité.

Il reste heureusement d'excellentes contributions, très travaillées :

- 12 rédigées par des associations (1, 2, 4, 5, 7, 13, 14, 17, 21, 39, 46, 47) essentiellement soucieuses de la défense de l'environnement. La moitié franchement « Contre », l'autre moitié « Oui, mais si » : les raisons et les arguments évoqués reflètent assez bien ce que l'on retrouvera plus loin dans les avis (voir § suivant)
- 8 contributions de Comités, Conseils, Syndicats professionnels, (3, 6, 9, 18, 19, 22, 27, 29) concernés essentiellement par les aspects pêche, navigation, promotion touristique, et qui expriment un prudent « Oui, mais si » en regrettant, pour certains, de ne pas avoir été consultés.
- 1 cahier, le cahier d'acteur de la commune de Névez (N°45) est révélateur du niveau d'information dispensé préalablement au débat puisque la commune s'indigne de ne pas avoir été consultée.
- 1 cahier d'acteur (N°37) en marge des autres rappelle l'existence oubliée, voire occultée du projet des 3 éoliennes de la Ferme Pilote Expérimentale entre Groix et Belle-île.

Trois cahiers d'acteur méritent une attention particulière, les N°37, 19 et 3 :

LE CAHIER D'ACTEUR N°37 :

Ce cahier d'acteur précédemment cité, a été déposé par la Société FEFGBI, sans doute pour le compte d'EOLFI, opérateur de la ferme pilote des 3 éoliennes. Il est très intéressant car il dévoile 4 informations très importantes :

La première information est qu'il s'insurge légitimement contre le fait que le projet commercial qui doit se mettre en place va se faire sans attendre le retour d'expérience de la ferme pilote. Il rappelle les engagements de l'État quant au passage du « *prototype* » à la « *ferme commerciale* » en passant par la phase expérimentale de la « *ferme pilote* » validant les technologies d'un domaine aujourd'hui encore inconnu. Or, pour l'heure, le prototype n'est pas encore construit que l'État tente déjà de lancer la construction de la « *ferme commerciale* ».

La seconde information est qu'il s'inquiète des perturbations que le parc commercial va générer sur le fonctionnement de ses 3 éoliennes pilotes, dévoilant que « *les travaux de modélisation ont également montré qu'une distance inférieure à 10 km entre la ferme pilote et le projet commercial entraînerait une perte de production pour la ferme pilote* ». On découvre ainsi que des études poussées ont prouvé que les éoliennes se perturbaient significativement à moins de 10 km d'éloignement. Qu'en sera-t-il des perturbations entre les éoliennes commerciales que l'on nous dit être espacées de 1 à 1,5 km selon les sources ???

La troisième information est qu'il rappelle avec pertinence que « *la société* (porteuse du projet de ferme pilote) *s'est engagée tout au long du processus de concertation à ne pas augmenter le nombre d'éoliennes sur la zone et que l'installation d'un projet commercial à proximité de la ferme pilote ... serait perçu comme un agrandissement de celle-ci* »

La quatrième et dernière information est la conclusion de leur cahier d'acteur où il rappelle par cette phrase chargée de sous-entendus : « **la protection de ce site** (le Grand Site de France, Les Dunes Sauvage de Gâvres à Quiberon) **constitue un engagement fort qu'il est essentiel de préserver** ».

En effet, nous devons rappeler que le dossier de labellisation en « *Grand Site de France* » soumis par le Comité Syndical « *Les Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon* » regroupant les 7 communes littorales de Gâvres à Quiberon, à la Commission Nationale Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages avant validation par le Ministre de l' Environnement de l'époque, indique expressément en sa page 75 : « *Il est important de préciser que ce projet (projet EOLFI) est une ferme pilote et non un projet commercial de plusieurs dizaines d'éoliennes. Cette ferme pilote de quatre éoliennes (Projet réduit à 3 aujourd'hui) ne sera pas étendue et ne nécessitera pas de sous-station électrique* ».

Le projet des 62 éoliennes contredit formellement les assurances données par l'État à l'époque et fausse substantiellement les conditions mêmes de la tenue de l'enquête publique relative au projet de ferme pilote de 4 éoliennes aujourd'hui poursuivi par EOLFI.

Force donc est de constater que l'État lui-même renie ses propres engagements, fait dénoncé par un opérateur éolien, ce qui nuit à la crédibilité de l'ensemble de la procédure actuelle.

Ces quatre informations spontanées et sincères émanant d'un opérateur éolien filiale du groupe Shell dont, dès lors, on ne peut nier la véracité, (d'autant que celui-ci a par ailleurs déposé le cahier d'acteur N°36 dans lequel il loue, comme ses concurrents, les prétendus avantages de la filière), en disent long sur les multiples faces cachées du projet et sur les faiblesses et non-dits de la démarche globale initiée par l'Etat.

CAHIER D'ACTEUR N°19 :

Déposé par le Comité des Pêches de Bretagne il mérite également un examen particulier tant il reflète le manque d'informations qui a caractérisé ce débat public.

En effet, la position adoptée par les pêcheurs et leurs représentants est d'accepter une seule et unique zone dite « *de moindre contrainte* » limitée aux seuls 150 km² d'emprise annoncés, prévenant avec force que « *Toute réflexion d'implantation de projets d'éoliennes flottante en dehors de cette zone identifiés avec le concours des pêcheurs professionnels est inenvisageable* ».

Pour eux, ce n'est pas seulement l'extension de de l'installation qui est inenvisageable, c'est même, bien en amont, toute réflexion sur une éventuelle extension qui est avant tout inenvisageable.

Il apparaît ainsi que les pêcheurs et leurs représentants n'ont manifestement pas été avertis des dispositions prises dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie qui prévoit, page 131 : « *A partir de 2024, des appels d'offres seront notamment lancés sur des extensions de parcs éoliens en mer attribués précédemment avec raccordement mutualisées* » et page 134 : « *Lors du lancement d'un nouveau projet, l'État envisagera systématiquement la réalisation d'une extension...* ».

Ils n'auraient certainement pas accepté l'idée même du projet d'installation d'un seul premier parc, voire même d'une seule éolienne, si on leur avait dit que celui-ci appelait systématiquement une ou plusieurs futures extensions.

Cette occultation d'une information capitale de nature à modifier radicalement la position de la population et des acteurs maritimes locaux à l'égard du projet n'est pas sans rappeler celle qui a prévalu lors de l'enquête publique relative à la ferme pilote EOLFI où l'assurance d'une absence d'extension ultérieure avait été formellement donnée par l'État...

CAHIER D'ACTEUR N°3

A titre plus subsidiaire, ce cahier déposé par le Comité Régional de la Conchyliculture de Bretagne-Sud est également révélateur du manque d'informations qui a prévalu dans ce débat, et du caractère illusoire de bien des aspects du projet :

Ainsi, on découvre que « *La profession conchylicole confirme son grand intérêt pour expérimenter des cultures sur ce lieu* », se faisant l'écho des affirmations de la Ministre de la Mer qui a déclaré « *les parcs éoliens peuvent être une chance pour l'aquaculture* ».

Ah bon ? Pour y faire de l'élevage de coquillages, sur les flotteurs ? ou à coté ? Encore faudrait-il que les parcs soient accessibles, ce qui est assez peu vraisemblable pour des raisons de sécurité, encore faudrait-il que des flotteurs gigantesques puissent être abordables en toute sécurité par de petites embarcations, en pleine mer, soumis à la houle et aux difficiles conditions météorologiques du large, ce qui est manifestement incompatible avec les moyens maritimes traditionnels des conchyliculteurs, encore faudrait-il que les éoliennes ne soient pas aussi éloignées pour ne pas allonger démesurément les délais de route, encore faudrait-il, que les que ancrages et la profondeur ne soient pas un frein à l'installation de fermes aquacoles entre éoliennes, autant de conditions qui rendent illusoire le développement de cette filière à 35 km au large...

Autant de conditions qui rendent illusoires les espoirs de la profession.

Mais, heureusement... DES AVIS CITOYENS REPRÉSENTATIFS

Dans ce rapport nous appelons « Avis » les commentaires, de quelques lignes à quelques pages, envoyés par des citoyens à titre personnel à la CPDP (par carte postale, ou directement déposés sur son site).

480 avis ont été recueillis. Ils sont en principe argumentés (c'est le cas pour 90% d'entre eux). Nous avons donc choisi d'orienter notre étude sur **les arguments utilisés**, plutôt que sur le nombre des avis, classés dans telle ou telle catégorie.

La lecture des avis nous a permis de dégager 4 catégories d'auteurs :

1. Les « Pour »
2. Les « Contre »
3. Les « Oui, mais si... »
4. Les « Ni oui ni non ».

Nous avons, pour chacune de ces catégories, établi après lecture des avis un tableau des arguments principaux qui ont été utilisés pour étayer ces avis. On comptabilise le nombre de citations d'un même argument. Beaucoup d'avis citent plusieurs arguments : ces avis apparaissent alors dans plusieurs lignes du tableau. Bien entendu, lorsqu'un auteur émet successivement plusieurs avis distincts, nous avons pris soin de ne pas recompter les arguments qu'il a déjà cités.

L'objectif est de dresser une hiérarchie des arguments, fondée sur la fréquence de leur citation. Nous verrons qu'il faut aussi porter un jugement sur la force des arguments, ce que nous ferons.

1) ARGUMENTS « CONTRE » Voir en annexe le tableau des arguments « CONTRE ».

Cette catégorie recueille **242 avis**, soit **50,4 %** des avis exprimés.

Dans cette catégorie sont cités **13 arguments**, que l'on peut rassembler dans 4 groupes.

Un premier groupe concerne les aspects **techniques** du procédé et son **inefficacité** en termes de stratégie bas-carbone.

1. Energie de mauvaise qualité pour le réseau
2. Démesure technologique et absence de retour d'expérience
3. Non-sens en termes de transition énergétique, et de stratégie bas-carbone.
4. Coût écologique important (pollution)
5. Il y a des solutions alternatives décarbonées pour produire de l'électricité

Si l'on regarde plus en détail, ces arguments traitent de points précis, qui font référence à des démonstrations rigoureuses, et sont très éloignés de toute idéologie... Points que l'on peut reformuler ainsi :

Energie intermittente, aléatoire, non pilotable, rapidement variable... L'énergie produite ne répond pas forcément à la demande, et la puissance doit être assurée par une autre source pilotable.

Nocivité pour le réseau : déséquilibre et non-sécurité d'approvisionnement.

Impossibilité de stocker (pour lisser la production). Les solutions de stockage se réduisent à l'H2, pas abordable avant longtemps

Gigantisme des machines. Mobilisation d'immenses territoires, par rapport à une centrale classique.

Pas de retour d'expérience (construction, maintenance, exploitation) pour cette taille d'éolienne flottante, en si grand nombre. Risque technologique aggravé (tempête...).

On a assez d'électricité décarbonée en France.

L'éolien ne décarbone pas la production d'électricité française, au contraire.

L'éolien ne peut être un substitut au nucléaire

L'éolien ne peut assurer l'indépendance énergétique de la Bretagne.

La zone choisie n'est pas très ventée.

Non-sens de la notion d'autonomie énergétique d'une région.

Gros besoin en matériaux/Terres rares, extraits dans des conditions inacceptables.

Très gros besoin en acier et béton... (Coût en énergie & CO2). Pollution par les anodes.

Durée de vie courte ; démantèlement problématique (Enfouissement : béton, pales, câbles immergés) ; déchets en très grande quantité.

De meilleures solutions alternatives décarbonées sont disponibles : Solaire, Hydroliennes, Eolien à terre, Nucléaire... Il faut surtout réduire la consommation (sobriété, efficacité).

Ces arguments sont en général très bien renseignés. Ils sont cités **197** fois, ce qui représente **35 %** des citations des avis « Contre ».

Ce groupe d'arguments est important dans la mesure où, **si leur pertinence était validée à l'issue d'un véritable débat**, ils seraient tout à fait **opposables aux décisions politiques** à l'origine de ce projet, puisqu'ils démontreraient que ces décisions vont à l'encontre du but recherché (Energie propre, stratégie bas-carbone). Il faut donc qu'ils soient soumis à une **expertise contradictoire**, ce qui ne fut pas le cas au cours de ce débat.

Un deuxième groupe d'arguments traite de **l'environnement** du projet.

6. Atteinte à la biodiversité, à la faune
7. Atteinte aux activités locales (pêche, plaisance, ...)
8. Atteinte aux espaces naturels protégés et aux paysages.

Ils expriment qu'il y a : *Danger pour les oiseaux, impacts mal connus des bruits sous-marins, des champs électromagnétiques...*

Réduction des zones de pêche, entrave à la pêche. Privatisation de grands espaces maritimes. Risque pour la navigation.

Non-respect des sites classés. Photomontages trompeurs. Paysages maritimes abimés.

Ils sont cités **211** fois, ce qui représente **37 %** des citations des avis « Contre ».

Un troisième groupe d'arguments concerne l'aspect **économique** du projet

9. Coût prohibitif et non-sens économique
10. Non-sens en termes d'emploi et d'économie locale.
11. L'argent public doit être en priorité utilisé dans les économies d'énergie.

Plus en détail, ils reprochent au projet :

Un doublement dispendieux des moyens de production (éolien + gaz),

Un coût prohibitif, payé par le citoyen.

Un surcoût non justifié de l'offshore et surtout du flottant : coûts d'exploitation et de maintenance (COPEX) élevés.

Une baisse problématique des ressources des centrales fonctionnant en base, dont on ne peut pourtant se passer.

Un accroissement de la dépendance nationale au gaz (risque géopolitique).

Une durée de vie limitée, obsolescence programmée (maintenance trop coûteuse après 20 ans).

Un coût du démantèlement pas maîtrisé, risque de le voir revenir au citoyen (faillite de l'exploitant)

Plus de pertes que de gains d'emplois. Tourisme affecté

Mieux vaudrait privilégier les programmes d'économie d'énergie dans l'habitat : isolation, géothermie (PAC) et le transport.

Ces arguments sont cités **101** fois, ce qui représente **18 %** des citations des avis « Contre ».

Un quatrième groupe d'arguments est plus politique :

Il met en cause l'orientation et la qualité du débat public.

Il dénonce les outrances financières liées au prix de rachat du MWh, qui attirent des opérateurs dont la motivation première semble être la rentabilité plus que la durabilité.

12. Débat et consultation publique de mauvaise qualité. Dossiers inachevés. Questions sans réponse.

13. Scandale financier et risque éthique.

Plus en détail, les reproches sont :

Pas d'information sur l'ampleur du projet ni sur la suite ! Le public n'est pas au courant !

La question de l'opportunité du projet n'est pas posée, les décisions sont déjà prises.

Il n'y a pas de véritable débat contradictoire. Peu de participation au débat.

Beaucoup de dossiers sont inachevés.

Beaucoup de questions sont restées sans réponse.

Il faut un référendum.

Cette décision s'apparente à une diversion politique

Cette affaire profite aux investisseurs attirés par l'offre de l'état (MWh racheté 3 fois son cours) ; Une affaire de gros sous, un lobbying ultra-puissant

Les élus locaux sont influencés par l'appât des taxes éoliennes.

La dépendance aux capitaux étrangers/ Le risque d'absence de clauses éthiques pour les contractants.

Ces arguments sont cités **45 fois ce qui représente 8 %** des citations des avis « Contre ».

Un petit groupe enfin (8 avis sur 242) se dit « Contre » sans argument...

2) ARGUMENTS « POUR »Voir en annexe le tableau des arguments « POUR ».

Cette catégorie recueille **138 avis**, soit **29 %** des avis exprimés.

Dans cette catégorie sont cités **8 arguments**, que l'on peut rassembler dans 3 groupes.

Un premier groupe concerne les avantages de l'éolien comme moyen de production d'électricité.

1. Lutte contre l'effet de serre, énergie décarbonée
2. Energie renouvelable, propre, à faible coût, écologique, diversifiée (mix, transition énergétique)
3. Énergie produite localement, œuvre pour l'indépendance énergétique de la Bretagne.
4. Énergie de substitution au nucléaire

Le plus souvent, si l'avis est argumenté, l'argument n'est pas étayé, référencé ou démontré, comme devrait l'être un argument technique, mais simplement affirmé. En aucun cas il n'y a de vraie réponse, ou de solution sérieuse proposée à la question de l'intermittence, du caractère non-pilotable, de l'impossibilité de stocker, de la nocivité pour l'équilibre du réseau et la sécurité d'approvisionnement électrique. Ces faits sont ignorés voire contredits sans démonstration par des arguments comme la fameuse substitution au nucléaire. Ceci dénote une évidente carence d'information, ou alors un choix purement idéologique.

Ces arguments sont cités **99 fois** ce qui représente **50 %** des citations des avis « Pour ».

Un deuxième groupe cite des arguments liés à l'économie du projet :

5. Espoirs de retombées économiques pour le territoire, dont l'emploi
6. Filière d'avenir pour l'exportation

Si les retombées sont jugées positives pour le territoire, cela fait preuve d'un grand optimisme. Mais cela prouve surtout qu'une étude sérieuse et contradictoire s'impose pour évaluer quels sites privilégiés profiteront in fine des nouveaux métiers induits par l'éolien, et surtout quelle sera l'étendue du désastre dans le monde de la pêche : les retombées économiques et notamment l'emploi apparaîtront au bilan de cette étude. Rien ne prouve aujourd'hui qu'il soit positif.

Quant à l'argument sur la filière d'avenir pour l'exportation, il est certes fondé : notre pays a la capacité de développer et d'exporter de la technologie de très haut niveau (espace, aviation, énergie...) dont l'éolien ferait naturellement partie. Mais il n'est pas nécessaire d'en faire plus que quelques prototypes de démonstration, sans en inonder le territoire, puisque la France n'en a pas besoin pour décarboner son électricité !

Ces arguments sont cités **25 fois**, ce qui représente **12,5 %** des citations des avis « Pour ».

Un troisième groupe mentionne des concepts généraux plus que des arguments, puisés dans l'arsenal idéologique de l'écologie émotionnelle, qui se distingue de plus en plus de l'écologie raisonnée. D'autres arguments sur l'impact environnemental du projet dénotent soit une grande naïveté, soit un certain cynisme (mais peut-on le reprocher, quand Mme la Ministre de la Mer, elle-même, déclare qu'un champ d'éoliennes attirera les touristes !)

7. Préserver la planète et la biodiversité, « Utilité publique », « Intérêt général », « Préserver l'avenir de nos enfants »
8. Impact réduit (*on va s'habituer*). C'est beau. Ça attirera les touristes. Ça évite l'impact des éoliennes sur le paysage « terrien ».

Ces « arguments » sont cités **40 fois**, ce qui représente **20 %** des citations des avis « Pour ».

Dans un quatrième groupe 36 avis, soit **18 %** des avis « Pour », citent des arguments difficiles à interpréter, ou n'en citent aucun.

3) ARGUMENTS « OUI, MAIS SI », Voir en annexe le tableau des arguments « OUI, MAIS SI ».

Cette catégorie recueille **55 avis**, soit **11,5 %** des avis exprimés.

Les arguments expriment les réserves des auteurs, sous forme de conditions. Il est étonnant que le débat ne leur ait pas donné de réponses sur ces points. L'avis de ces citoyens sera-t-il modifié si rien ne se passe ?

On peut rassembler les « Si » en 4 groupes :

Premier groupe : des conditions sur l'impact visuel.

Si... loin et pas visible de la terre et des îles. Respect des sites.

Ces conditions sont citées **31 fois**, ce qui représente **28 %** des citations des avis « OUI, MAIS SI ».

Deuxième groupe : des conditions sur les autres impacts du projet.

Si... respecte la biodiversité et la faune

Si... ne gêne pas la pêche, respecte les sports nautiques,

Si... pas de nuisance environnementale : sonore, pollution (recyclage !), lignes HT...

Si... les études d'impact concluent positivement.

Ces conditions sont citées **58 fois**, ce qui représente **52 %** des citations des avis « OUI, MAIS SI ».

Troisième groupe : des conditions d'ordre technique sur l'énergie :

Si... en parallèle on fait ce qu'il faut pour baisser notre consommation

Si... on développe le stockage (H2)

Ces conditions sont citées **6 fois**, ce qui représente **5 %** des citations des avis « OUI, MAIS SI ».

Quatrième groupe : des conditions d'ordre économique :

Si... on n'achète pas le MWh au-delà du prix du marché

Si... on crée des emplois, on développe des activités économiques.

Si... on ne retient que des entreprises françaises, si on ne privatise pas l'électricité

Ces conditions sont citées **17 fois** ce qui représente **15 %** des citations des avis « OUI, MAIS SI ».

Il faut souligner que ces émetteurs d'avis envisagent implicitement **l'abandon du projet**, sous condition. Leur réserve exprime cela, contrairement à la position du Maître d'Ouvrage, pour qui la remise en question du projet n'était pas à l'ordre du jour

4) ARGUMENTS « NI OUI, NI NON », Voir en annexe le tableau des « NI OUI, NI NON ».

Cette catégorie recueille **45 avis**, soit **9,4 %** des avis exprimés.

Ces citoyens ne sont pas farouchement opposés, mais pas convaincus que ça soit le meilleur choix :

« C'est bien mais... »

1. Préférence pour une autre énergie décarbonée (8 %)
2. Il y a un risque environnemental (25 %)
3. Faut-il vraiment se passer du nucléaire ? (5 %)
4. Est-ce durable et sûr ? (3 %)
5. Est-ce nécessaire ? Ne faut-il pas mieux consommer moins d'énergie électrique ? (6 %)
6. Quid du coût d'exploitation et de maintenance, du financement ? (8 %)
7. Il faut en faire une zone aquacole protégée, veiller à la cohabitation entre les usages... (8 %)
8. C'est trop tôt : ça demande du retour d'expérience, de l'information, la levée de lacunes de la connaissance en faisant appel à des experts indépendants... (13 %)
9. Débat inachevé... Nécessité d'un Comité de suivi (24 %)

ANALYSE GLOBALE DES AVIS

Le « **Contre** » recueille **242 avis**, soit **50,4 %** des avis exprimés. Leurs argumentaires traitent de points précis, qui font référence à des démonstrations rigoureuses, très éloignées de toute idéologie.

En moyenne chaque avis « Contre » cite entre **2 et 3** arguments.

Les arguments les plus cités concernent les aspects techniques et l'inefficacité de l'éolien en termes de stratégie bas carbone (35 %), ainsi que l'environnement du projet (37 %). Mais les aspects économiques ne sont pas de reste (18 %)

Dans cette catégorie, moins de **4 %** des avis ne donnent pas d'argument.

Le « **Pour** » recueille **138 avis**, soit **29 %** des avis exprimés. Le plus souvent, quand l'avis est argumenté, l'argument n'est pas étayé mais simplement affirmé.

La plus grande part des arguments (50 %) de cette catégorie concerne les avantages de l'éolien comme moyen propre de production d'électricité, et notamment comme solution pour remplacer nucléaire.

En moyenne chaque avis « Pour » cite **1,2** argument.

Dans cette catégorie, près de **18 %** des avis ne citent pas d'argument.

Les « **Oui, mais si** » et les « **Ni oui ni non** » représentent plus de **20 %** des avis. Ce grand nombre d'incertains traduit aussi la carence d'information. Dans quel sens vont-ils évoluer ?

CONCLUSION

L'avantage est nettement donné aux avis « Contre », généralement bien argumentés.

Il est étonnant que l'on ne trouve pas, dans les avis « Pour », des contre-arguments qui annulent les arguments « Contre » : La teneur des arguments « Pour » dénote un grand manque d'information, et ils procèdent le plus souvent d'un choix purement émotionnel ou idéologique. L'argument du remplacement du nucléaire par l'éolien le montre bien : aucune information objective n'a été faite sur ce point. Pas plus que sur la question de l'intermittence et de ses conséquences, pourtant rédhibitoires.

D'ailleurs, il est étonnant qu'à l'issue du débat, beaucoup de questions soulevées par les « Contre » restent sans réponse des Maîtres d'Ouvrage. D'autant plus qu'elles concernent des problèmes visiblement méconnus des « Pour »...

Le grand nombre d'indécis (20 % de « Oui, mais si » et « Ni oui ni non ») traduit aussi cette carence d'information, donc l'absence de véritable débat.

Devant un tel manque d'information, on ne saurait s'étonner qu'un sondage conduit auprès d'un échantillon de population, dont seule une minorité est impactée par le projet, conduise à un plébiscite pour l'éolien, tant son image est idéalisée. Cela procède de la manipulation à finalité politique et/ou financière.

Si la pertinence des arguments « Contre » concernant les **aspects techniques** du procédé et son **inefficacité** en termes de stratégie bas-carbone, **était validée à l'issue d'un véritable débat**, ces arguments seraient tout à fait **opposables aux décisions politiques** à l'origine de ce projet, puisqu'ils démontreraient que ces décisions vont à l'encontre du but recherché (Énergie propre, et décarbonée).

Il faut donc que ces arguments soient soumis à une **expertise contradictoire**, ce qui ne fut pas le cas au cours de ce débat.

Il est important de considérer sérieusement les réserves exprimées par nos concitoyens à propos de ce projet, et d'en tirer dès maintenant des conclusions qui éviteront de faire des erreurs à **beaucoup plus grande échelle**. Et ces conclusions doivent naturellement inclure la possibilité d'abandonner tout projet de ce type.

On peut affirmer que le débat tel que prévu par la loi n'a pas eu lieu, et la procédure d'attribution du parc éolien ne saurait être lancée à l'issue de ce faux débat.

ANNEXES

- Tableaux des arguments, catégorie par catégorie : Contre/ Pour/ Oui, mais si/ Ni oui Ni non
- Extraits des avis A217, A437 et A477 / ni pour ni contre *Sur le manque d'information du public et ses conséquences.*
- Des photomontages qui manquent d'impartialité

ANNEXES

TABLEAUX DES ARGUMENTS CATEGORIE PAR CATEGORIE

	ARGUMENT « CONTRE »	Numéro des avis ayant cité cet argument
1	Energie de mauvaise qualité pour le réseau	001, 004, 018, 046, 057, 078, 090, 100, 103, 147, 129, 142, 143, 154, 155, 183, 185, 196, 327, 331, 354, 378, 379, 382, 394, 401, 413, 419, 422, 436, 442, 464, 466, 482, 219, 220, 226, 226(C), 241, 250, 251, 254, 265, 276, 278, 295
2	Démésure technologique et absence de retour d'expérience	018, 047, 100, 183, 184, 194, 196, 354(C2), 362, 374, 378, 379, 382, 422, 482, 220, 237, 239, 245, 273, 278,
3	Non-sens en termes de transition énergétique, et de stratégie bas-carbone.	001, 002, 003, 013, 014, 018, 019, 021, 036, 042, 058, 070, 078, 100, 103, 107, 137, 137, 137(C), 161, 182(C), 303, 331, 354, 355, 361, 378, 379, 380, 408, 444, 464, 466, 226(C), 236, 237, 241, 243, 244, 276, 278, 279, 295,
4	Coût écologique important (pollution)	021, 078, 103, 128, 137(C), 154, 194, 301, 327, 352, 361, 371, 378, 381, 382, 403, 412, 422, 449, 456, 464, 466, 469, 482, 226, 236, 239, 243, 244, 250, 252, 255, 257, 273, 278, 286,
5	Il y a des solutions alternatives décarbonées pour produire de l'électricité	019, 046, 056, 068, 074, 076, 090, 128, 162, 170, 183, 184, 174, 301, 310, 314, 329, 338, 345, 347, 354(C4), 355, 359, 380, 387, 412, 413, 419, 420, 436, 442, 449, 464, 469, 481, 482, 219, 226, 239, 243, 244, 245, 250, 251, 256, 265, 265(C), 276, 288, 295, 297,
6	Atteinte à la biodiversité, à la faune	004, 021, 038, 047, 055, 057, 075, 076, 087, 088, 103, 107, 123, 126, 128, 128, 130, 142, 143, 151, 160, 163, 179, 184, 185, 196, 303, 306, 312, 314, 325, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 338, 343, 345, 350, 354, 356, 362, 382, 391, 401, 405, 408, 440, 442, 444, 449, 451, 456, 466, 469, 205, 241, 244, 251, 264, 266, 270, 273, 278, 279, 289,
7	Atteinte aux activités locales (pêche, plaisance, ...)	018, 019, 024, 087, 100, 126, 131, 151, 162, 179, 174, 303, 324, 330, 333, 350, 354, 356, 367, 379, 382, 392, 405, 407, 419, 436, 440, 466, 469, 478, 203, 220, 226, 253, 256, 273, 278, 284, 293,
8	Atteinte aux espaces naturels protégés, aux paysages	001, 002, 003, 004, 013, 018, 019, 024, 030, 038, 041, 057, 068, 070, 075, 077, 081, 087, 090, 095, 129, 130, 134, 137, 140, 143, 151, 155, 158, 163, 164, 172, 179, 184, 185, 194, 181(C), 303, 306, 308, 312, 314, 320, 324, 327, 328, 330, 331, 332, 333, 352, 354, 354(C4), 355, 356, 362, 367, 368, 379, 382, 387, 388, 391, 392, 394, 402, 403, 405, 422, 436, 442, 451, 456, 465, 469, 472, 478, 205, 220, 225, 226, 237, 239, 241, 243, 244, 245, 246, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 265(C), 276, 278, 282, 284, 287, 289, 295,
9	Coût prohibitif et non-sens économique	001, 003, 013, 018, 019, 021, 036, 038, 042, 044, 046, 047, 058, 070, 074, 078, 081, 085, 088, 096, 100, 102, 103, 107, 128, 135, 137, 142, 151, 154, 155, 161, 184, 185, 194, 174, 301, 306, 310, 327, 331, 353, 355, 361, 371, 379, 382, 392, 403, 408, 412, 413, 422, 436, 442, 451, 464, 465, 469, 219, 220, 232, 237, 239, 243, 244, 245, 273, 280,
10	Non-sens en termes d'emploi et d'économie locale.	014, 018, 324, 333, 354, 356, 379, 391, 405, 407, 444, 464, 465, 472, 243, 246, 251, 293,
11	L'argent public doit être en priorité utilisé dans les économies d'énergie.	019, 036, 303, 354, 359, 464, 482, 219, 220, 232, 253, 258, 266, 289,
12	Débat et consultation publique de mauvaise qualité. Dossiers inachevés. Questions sans réponse.	024, 025, 158, 161, 164, 340, 347, 353, 367, 379, 313(C), 401, 420, 464, 478, 481, 482, 239, 241, 257,
13	Scandale financier et risque éthique.	001, 003, 016, 100, 137, 320, 353, 371, 378, 381, 388, 408, 419, 420, 444, 464, 466, 469, 482, 241, 252, 260, 295, 297, 298,
	SANS ARGUMENT	093, 127, 165, 366, 210, 211, 215, 271,

....ANNEXES (suite)

	ARGUMENTS « POUR »	Numéro des avis ayant cité cet argument
1	Lutte contre l'effet de serre Énergie décarbonée	022, 053, 086, 133, 152, 159, 169, 191, 304, 396, 468, 262, 275,
2	Energie renouvelable, propre, à faible coût, écologique, diversifiée (mix, transition énergétique)	007, 008, 010, 011, 034, 040, 022, 072, 092, 138, 150, 156, 166, 176, 181, 192, 193, 304, 315, 341, 346, 348, 370, 373, 396, 406, 411, 416, 457, 462, 468, 471, 200, 221, 222, 231, 234, 240, 296,
3	Énergie produite localement, indépendance de la Bretagne.	008, 022, 029, 035, 039, 040, 086, 092, 156, 159, 177, 321, 336, 351, 363, 365, 411, 457, 468, 471, 200, 206, 227, 235, 262, 268, 269, 291,
4	Énergie de substitution au nucléaire	008, 010, 023, 034, 050, 059, 111, 124, 148, 153, 137(C), 152, 176, 193, 321, 369, 416, 468, 227, 262, 267,
5	Espoirs de retombées économiques pour le territoire, dont l'emploi	007, 022, 034, 040, 150, 156, 166, 168, 177, 192, 423, 468, 222, 227, 240,
6	Filière d'avenir pour l'exportation	022, 101, 111, 113, 132, 182, 351, 396, 360, 206,
7	Préserver la planète, la biodiversité, « utilité publique », une nécessité, « intérêt général », « Préserver l'avenir de nos enfants »	010, 017, 022, 029, 039, 045, 050, 060, 108, 116, 114, 146, 144, 186, 311, 346, 468, 200, 206, 222, 274, 292,
8	Impact réduit (on va s'habituer). C'est beau. Ça attire les touristes. Ça évite l'impact des éoliennes sur le paysage à terre.	008, 101, 132, 136, 351, 363, 365, 369, 370, 360, 411, 416, 200, 201, 240, 242, 283, 294,
	POUR avec arguments difficiles à interpréter.	054, 121, 302, 305, 317, 233, 235, 242, 259, 269,
	POUR SANS ARGUMENT	051, 061, 065, 145, 118, 133, 139, 157, 175, 180, 188, 190, 337, 339, 358, 364, 415, 207, 209, 212, 213, 214, 216, 263, 281, 285,

	ARGUMENT « OUI, MAIS SI »	Numéro des avis ayant cité cet argument
1	Si loin et pas visible de la terre et des îles, si on respecte les sites.	005, 006, 012, 028, 030, 052, 066, 109, 106, 104, 121, 122, 125, 178, 204, 316, 323, 342, 349, 372, 377, 386, 389, 404, 445, 452, 454, 480, 224, 228, 277,
2	Si respecte la biodiversité et la faune	028, 062, 109, 105, 109, 112, 115, 122, 178, 300, 323, 334, 458, 480, 202, 204, 228, 229, 277, 299,
3	Si ne gêne pas la pêche. Si respecte les sports nautiques	063, 066, 067, 109, 108, 167, 171, 178, 309, 323, 335, 335, 377, 386, 414, 445, 452, 480,
4	Si pas de nuisance environnementale : sonore, pollution (recyclage), lignes HT...	005, 028, 032, 067, 063, 064, 082, 105, 300,
5	Si les études d'impact concluent positivement.	110, 197, 313, 334, 372, 377, 404, 414, 452, 458, 277,
6	Si en parallèle on fait ce qu'il faut pour baisser notre consommation	110, 153, 300,
7	Si on développe le stockage (H2)	028, 104, 372,
8	Si on n'achète pas le MWh au-delà du prix du marché	104, 307, 218,
9	Si crée des emplois, si on développe des activités économiques.	028, 122, 171, 458,
10	Si entreprises françaises, Si on ne privatise pas l'électricité	120, 141, 318, 322, 342, 410, 414, 480, 249, 261,

.....ANNEXES (suite)

	ARGUMENT « Ni POUR Ni CONTRE »	Numéro des avis ayant cité cet argument
1	C'est bien mais préférence pour une autre énergie décarbonée	009, 049, 089, 117, 455,
2	C'est bien mais il y a un risque environnemental	071, 089, 105, 173, 195, 199, 417, 427, 439, 441, 455, 459, 217, 248, 272, 290,
3	C'est bien mais faut-il vraiment se passer du nucléaire ?	020, 089, 153,
4	C'est bien mais est-ce durable et sûr ?	187, 195,
5	C'est bien mais est-ce nécessaire ? Ne faut-il pas mieux consommer moins d'énergie électrique ?	020, 083, 198, 455,
6	C'est bien mais quid du coût d'exploitation et de maintenance, du financement ?	020, 089, 344, 479, 217,
7	C'est bien mais il faut en faire une zone aquacole protégée, veiller à la cohabitation entre les usages.	020, 071, 385, 390, 217,
8	C'est bien mais c'est trop tôt : ça demande du retour d'expérience, de l'information (experts indépendants)	089, 395, 424, 437, 439, 441, 477, 217,
9	Débat inachevé... Nécessité d'un Comité de suivi	015, 031, 043, 094, 048, 037, 073, 079, 084, 091, 099, 105, 439, 217, 223,

Extraits des avis A217, A437 et A477 (« NI OUI NI NON »)

sur le manque d'information du public et ses conséquences.

Avis A217 (François D.)

J'ai participé au débat sur le modèle socio-économique de l'éolien et je souhaite exprimer ma frustration d'un débat qui ne m'a pas répondu à la question posée.

[...] D'autres coûts, comme ceux du fonctionnement ou du démantèlement du parc en fin de vie, n'ont pas été précisés pour leur montant et qui en assurait la charge ?

[...] Enfin la question du statut juridique de ce futur parc éolien qui pourrait être situé au-delà de la limite extérieure de la mer territoriale a été posée. L'absence de réponse claire et précise montre que cela poserait problème, sans savoir lesquels exactement.

Face à des questions simples et pratiques, les exposés et les réponses furent trop conceptuelles, comme la création de valeur, le taux actuariel d'un emprunt, le calcul d'un prix de revient négatif possible d'un KWh donnant plutôt l'image d'un **dialogue sans écoute et d'un partage de points de vue plutôt qu'un débat.**

Avis 437 (Catherine G.)

La loi ESSOC du 10 août 2018, dans le domaine des Energies Renouvelables en Mer (ERM), rend l'Etat Français garant du débat public. Se faisant, ce dernier se doit de saisir la Commission National du Débat Public (CNDP), en amont du projet, exonérant ainsi de cette obligation le lauréat, jusque-là tenu d'assurer la concertation avec les citoyens.

Les modalités de participation du public n'ont, quant à elles, pas été modifiées. Le public se voit donc convié au débat avant même que les conclusions de toute étude n'aient été rendues. N'étant pas invité à s'exprimer une seconde fois, **c'est donc un public peu averti qui participe à la concertation.**

.....ANNEXES (suite)

Les vertus du parc éolien de Bretagne Sud lui sont vantées. Les vulnérabilités et incertitudes d'un projet si novateur et d'une telle envergure ne lui sont pourtant pas présentées. L'évaluation et la maîtrise des risques demeurent le territoire d'initiés, d'où le public est bien exclu.

La voix citoyenne est d'importance nous dit la loi ESSOC. Mais si, en amont du projet, elle se voit privée de données essentielles à une réflexion exigeante, rigoureuse et exhaustive, **de quel poids peut-elle vraiment se prévaloir?** L'opinion publique est un maillon indissociable à l'adoption de nouvelles technologies. Et pour ne pas être un maillon faible, mais un acteur à part entière, objectif et éclairé, le public doit être averti, informé et engagé avec rigueur, transparence et équité. C'est seulement ainsi que scientifiques, politiques, législateurs, concepteurs, industriels, consommateurs, usagers et grand public participeront, tous ensemble, à l'élaboration d'un projet crédible, robuste et durable. Or le public Sud Finistérien, alors que son territoire est potentiellement directement impacté par le parc éolien flottant au large de Groix et Belle-île (deux des cinq zones projetées pour l'atterrage des équipements de transmission de l'énergie électrique à terre prévues dans sur les côtes sud du Finistère et des éoliennes visibles du littoral Sud Finistérien), a été convié au débat de façon tardive et incomplète.

Avis A477 (Marie-Christine B.)

[...] Un grand nombre d'habitants, voire d'Élus des communes littorales, impliqués dans ce projet n'ont pas été avertis suffisamment tôt pour participer à l'ensemble des débats.

Il est regrettable également, que ce soit uniquement en posant des questions lors des débats publics, que j'ai pu obtenir certaines réponses techniques, non mentionnées dans le cahier des charges, ou chercher les réponses via internet. D'autre-part, si RTE maîtrise parfaitement son sujet, il n'en est pas de même des différents intervenants chargés normalement de nous informer sur toutes les données techniques et environnementales.

La plaquette diffusée aux particuliers n'indique en rien l'ampleur du projet. Un projet d'une telle envergure, avec autant de contraintes aussi bien environnementales, que touristiques, et professionnelles, ne peut être décidé sans une information transparente de celui-ci, vers un grand nombre de la population.

Une seule réunion de concertation s'est déroulée dans le Finistère, par visioconférence, crise sanitaire oblige. Les brochures qui mettent en avant les atouts du projet et posent les principes et le calendrier du débat public, ont été déposées dans les boîtes à lettres de certains citoyens début septembre (aucune réunion n'était alors encore prévue dans le Finistère).

L'étiquette "Transition Ecologique" de ce projet place une partie de la population mal informée dans une quasi-obligation de s'y soumettre, alors que ce projet "Industriel" n'en apporte aucune garantie et les habitants doivent en être informés.

Ne pas poursuivre le débat public, ne pas laisser la population faire des suggestions, et donner des avis sur ce projet, serait prendre le **risque de subir des procédures juridiques ultérieures, lorsqu'ils découvriront l'ampleur du Parc et les infrastructures qui y sont liées.**

Si la population n'est pas acteur dans ce projet, vous pouvez être certains qu'il ne verra pas le jour !

ANNEXES (suite).....

Des photomontages qui manquent d'impartialité.

Le maître d'Ouvrage a confié à la société GEOPHOM la réalisation d'une douzaine de photomontages censés montrer l'impact visuel des éoliennes selon 4 implantations différentes.

La réponse à la question 232 éclaire sur le choix de la société GEOPHOM :

On y découvre les informations suivantes :

« *Afin de représenter au public l'effet visuel du projet... L'État a travaillé avec la Société GEOPHOM* »

L'État a travaillé avec... Cela signifierait-il que la Société GEOPHOM n'a pas été libre d'établir ses photomontages en toute indépendance ?

« *L'avis d'appel à candidature est paru le 12/12/19* »

Pourtant on remarque sur le site de GEOPHOM que toutes les photos sont datées de 2016...

« *Il a été constaté qu'un seul pli a été reçu* »

Qui est la société GEOPHOM ? La réponse est donnée par le Maître d'Ouvrage, toujours dans la réponse à la question 232 : « *La société GEOPHOM est spécialiste dans la réalisation de photomontages pour des projets éoliens et solaires* »

En fait, c'est son seul et unique marché, ses seuls clients étant les opérateurs éoliens publics ou privés, ainsi que cette société le revendique d'ailleurs dans son site internet, dont le siège social paraît se situer à Oudon (44521), 327 rue de vieille cour, au domicile même du gérant de cette société unipersonnelle : <http://www.geophom.fr>

On peut donc légitimement se poser la question de l'impartialité du travail de cette société dont les seuls clients sont les promoteurs éoliens.

D'autant que dans les faits, les photomontages utilisent des photos panoramiques qui écrasent la vision lointaine et n'est pas conforme à la perception de l'œil. En outre, les conditions d'éclairage n'ont absolument pas été prises en compte. La désignation des lieux choisis est parfois erronée (Confusion entre la pointe de Guerguerit et la Pointe de Beg er Goalennec à Quiberon.

Enfin, pourquoi avoir fait un photomontage du haut du phare de Bangor ? cela ne présente aucun intérêt tant reste limitée la possibilité d'y monter.

Par ailleurs, si les photomontages semblent être le fruit de calculs précis rien n'est précisé quant au dimensionnement relatif des éoliennes sur l'horizon.

Pourtant nombre d'objets dont les caractéristiques sont connues auraient pu permettre de les dimensionner de façon incontestable, le feu des Birvideaux, le phare de la pointe des Poulains, la pointe de Kervedan, le château d'eau de Groix etc. Cette méthode infallible n'a pas été employée. Pourquoi ?

A contrario, certaines des photos sont d'une qualité déplorable. Il en est ainsi de celle utilisée pour le photomontage de la pointe de Kervedan, laquelle très surexposée, permet à GEOPHOM de cacher la plupart des éoliennes.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur des photomontages, sur le choix de leur localisation, sur l'effet contre-jour totalement éludé, sur l'absence de la prise en compte de nombreux paramètres comme la réfraction atmosphérique etc.

ANNEXES suite...

Plus que d'autres explications, la comparaison des deux photomontages suivants simulant l'impact visuel du parc nord vu de la pointe de Kervedan à Groix illustrent les limites du travail officiel de la société choisie par le Maître d'Ouvrage :

SELON GEOPHOM :



EN REALITE : (méthode par comparaison avec la pointe Saint Nicolas dont les caractéristiques d'altitude et d'éloignement sont connues)

